

**Sommaire**

- 1 > Nos vœux pour 2010 :
le maintien de la voie
technologique
- 2 > Rénovation de la voie
technologique :
quelques avancées mais un point
de désaccord majeur
- 3 > Appel à la manifestation
du 30 janvier 2010
- 4 > La spécificité française des
trois voies d'enseignement
- 5 > Baccalauréat professionnel
"sanitaire" en préparation
- 6 > Les confessions d'un professeur
de Lettres des BTS MUC
- 7 > Désorientation ?

Nos vœux pour 2010 : le maintien de la voie technologique

Après la mise en oeuvre du bac pro 3 ans en 2009, contre l'avis de la majorité des professeurs, 2010 sera-t-elle l'année de la disparition de la voie technologique sous couvert d'une réforme des lycées, présentée de façon mensongère comme un progrès pour les élèves, mais surtout dictée par la recherche d'économies ? Nous croyons à la spécificité française des trois voies de formation (cf. article, page 4) et nous le prouvons en participant à toutes les réunions, en sollicitant des audiences au plus haut niveau (cf. communiqué de presse, page 2) et en votant conformément à cette conviction dans toutes les instances.

Nous nous battons pour nos convictions et comptons sur vous pour nous y aider par une action locale efficace.

Nous vous adressons donc en ce début 2010 tous nos vœux pour une année riche en événements heureux à titre personnel et dans le monde de l'enseignement qui est le nôtre.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU et Benoit THEUNIS
Responsables aux enseignements professionnel et technologique

Rénovation de la voie technologique : quelques avancées mais un point de désaccord majeur !

Mardi 26 janvier, le SNALC a été reçu en audience au ministère au sujet de la rénovation de la voie technologique. Le SNALC avait demandé depuis longtemps, avant même l'actuel projet de réforme du lycée, que l'on ouvre le dossier de la revalorisation des voies technologiques, surtout celle des STI. Pour le SNALC, comme pour le ministère, il devient plus qu'urgent de finaliser ce chantier important mais peut-être pas pour les mêmes raisons.

Si nous nous accordons sur le fait que ces formations doivent, dans les domaines technologiques, devenir plus polyvalentes, il ne faudrait pas, pour le SNALC, qu'elles couvrent des champs trop larges au risque de remplacer une véritable transmission de savoirs et savoir-faire technologiques par une simple approche de la technologie. Le SNALC ne souhaite pas du tout que les élèves passent en définitive du " je sais faire " à " je sais de quoi je parle " !

Le SNALC est moins inquiet sur le nombre de spécialités que devrait compter la série STI mais demande encore à voir comment elles s'articuleront. Certains projets prévoyaient la réduction de 8 spécialités (avec options) actuellement à 3 spécialités (sans option). Au final, la série STI devrait compter 4 spécialités : " Energie et Développement Durable " - " Système d'Information et Numérique " - " Structure et Matière " - " Architecture et Construction ". La spécialité " Arts appliqués " devrait sortir du giron de la série STI pour devenir une série à part entière qui pourrait s'intituler STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués). La Série STL devrait quant à elle passer de 3 spécialités à 2 : " Biotechnologies " - " Physique et Chimie de Laboratoire ". Si, faute de temps, le ministère sera dans l'impossibilité de toucher aux séries STG et ST2S pour la rentrée 2011, il est maintenant certain qu'il ne tardera pas à le faire.

Les grilles horaires des séries STI et STL devraient être présentées prochainement et les projets de programmes connus avant juillet 2010 pour une mise en application à la rentrée scolaire 2011.

En revanche le SNALC est en total désaccord avec le projet du ministère qui viserait à modifier la répartition des enseignements technologiques et généraux pour les séries STI et STL. Actuellement cette répartition en classe de première est de 60% d'enseignement technologique pour 40% d'enseignement général ; le ministère souhaiterait tout simplement inverser la répartition et passer à 40% d'enseignement technologique pour 60% d'enseignement général. Pour la classe de Terminale la répartition actuelle de 70% – 30% serait ramenée à 60% – 40%.

Le SNALC estime qu'une telle proposition revient à minorer l'apport de l'enseignement technologique dans la culture du futur citoyen et de la sorte perpétuer l'idée qu'il y aurait une hiérarchie des savoirs avec des savoirs " théoriques " qui primerait sur les savoirs " pratiques ", ce que le SNALC réfute complètement. Mettre en place une voie technologique avec moins d'enseignements technologiques est même contradictoire avec l'objectif de la rendre plus polyvalente. Comment pourra-t-on sérieusement envisager que les élèves couvriront davantage de domaines avec moins de temps ? De plus, modifier cette répartition qui fait la spécificité de l'enseignement technologique remettrait profondément en cause les finalités de cette dernière et son maintien dans notre système éducatif. Le SNALC demande que ce projet soit abandonné. **Le SNALC a estimé qu'en optant pour cette nouvelle répartition des enseignements dans la voie technologique, le ministère pourrait faire au minimum l'économie de 7000 postes de professeurs STI soit 20% de l'effectif total et 1000 postes de professeurs STL soit 20% là aussi.**

En COLLÈGE comme en LYCÉE mobilisation

WWW.  .fr

Réforme du lycée, disciplines sacrifiées, horaires amputés, classes surchargées, pouvoirs renforcés du chef d'établissement et du Conseil Pédagogique, liberté pédagogique ruinée, dénaturaton de nos missions, nouveau statut des établissements,

Travailler plus

*revalorisation manquée,
paupérisation assurée ...*

plus docilement

et bénévolement ... ?

Le  se mobilise dans les établissements pour informer et dénoncer les conséquences d'une **réforme du lycée et des établissements irrecevable**

Le  dépose un préavis de grève reconductible à partir du 18 janvier pour soutenir les **actions locales**

Tous à Paris le samedi 30 janvier
pour manifester et dire

NON

C'EST JANVIER OU JAMAIS !

La spécificité française des trois voies d'enseignement (général, technologique, professionnel) : un fruit de l'histoire que le SNALC défend

• Le HCE, dans son rapport de novembre 2009, fait un rappel historique :

" La formation professionnelle initiale sous statut scolaire est devenue en 1959 une voie du système scolaire unifié. Les formations scolaires courtes relevaient alors des " collèges d'enseignement technique ", tandis que les formations longues étaient regroupées dans les " lycées techniques ". Les premières visaient l'insertion professionnelle, les secondes, la poursuite d'études.

Les formations longues, d'où est issue la voie technologique, étaient les héritières de l'enseignement technique du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle, qui formait surtout aux emplois hautement qualifiés, dans les écoles des arts et métiers – la première a été créée en 1803, moins d'un an après le premier lycée –, dans des écoles d'ingénieurs et dans les écoles d'art (Boullée, Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Roubaix ...).

Les formations courtes sont nées au XX^{ème} siècle. Inspirées de l'apprentissage sur le modèle allemand, elles se sont développées à partir de 1939 dans des centres de formation publics, avec l'appui de certaines industries majeures telles que la métallurgie.

Depuis 1985, la voie professionnelle sous statut scolaire, comme les voies générale et technologique, conduit au baccalauréat, et les lycées professionnels ont un statut équivalent à celui des lycées d'enseignement général et technologique.

L'Education nationale, à partir de 1961, a soutenu une politique de rénovation et de développement de l'apprentissage, avec les nouveaux CFA dispensant un enseignement " qui respecte les exigences professionnelles et la nécessité d'une formation théorique étendue " dont la durée a été augmentée et les contenus clairement dé-

finis. En 1972, l'apprentissage a cessé d'être une affaire privée entre un employeur et un apprenti, il est devenu un mode de formation (au CAP) réglementé et contrôlé par l'État. En 1987, le champ d'application de l'apprentissage a été élargi à tous les diplômés de l'enseignement professionnel et technologique du secondaire et du supérieur. L'apprentissage prépare donc aujourd'hui à de nombreux diplômes, du CAP au master et au diplôme d'ingénieur. "

• Les trois voies ont donc clairement des vocations différentes

La voie professionnelle mène à l'emploi par des formations courtes et pratiques, tandis que la voie technologique vise à une poursuite d'études dans les domaines techniques, comme la voie générale pour les disciplines générales.

Le paradoxe de la réforme de la voie professionnelle consiste à exiger pour tous les élèves issus de l'enseignement professionnel la possibilité de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, souhait qu'ils n'ont pas tous. Au contraire, les études par paliers successifs avec des diplômes intermédiaires (tels que le BEP) les rassurent ainsi que leurs familles. En outre, nombre de formations réclament un savoir-faire manuel que seul le CAP peut fournir. Par ailleurs, cette exigence ne tient pas compte des besoins réels des branches professionnelles : si le BTS semble indispensable dans le tertiaire administratif, il n'en est pas de même dans le transport par exemple.

• Le SNALC réaffirme donc son attachement au maintien du BEP, du CAP et au Bac Professionnel en parallèle avec la voie technologique.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Baccalauréat professionnel " sanitaire " en préparation

Le rouleau compresseur du bac pro 3 ans a heurté un écueil de taille dans la 20^{ème} CPC : le BEP carrières sanitaires et sociales, dépourvu de poursuite d'études naturelle. Et à juste titre, il a été décidé de prendre le temps voulu pour concevoir un diplôme de niveau IV en fonction des besoins de l'économie.

C'est ainsi qu'on est arrivé fin 2009, à l'ébauche du baccalauréat professionnel " sanitaire ", schématisée

ci-dessous. Le titulaire de ce diplôme exercera son activité en structure d'accueil ou d'hébergement auprès de personnes dépendantes (atteintes de pathologies spécifiques, en situation de handicap), de personnes âgées ou d'enfants.

L'intérêt de la création de ce diplôme consiste à faciliter l'accès de ces jeunes aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ou d'aide-soignante (DEAS).

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU



Les CPL des BTS MUC : les VAE des BTS MUC

Les confessions d'un Professeur de Lettres des BTS MUC : les Validations des Acquis de l'Expérience des BTS MUC

- Le jury auquel j'appartenais a reçu quatre candidats : la plus jeune avait 29 ans et le plus âgé 46. Tous s'exprimaient dans un français irréprochable, voire impeccable. Motivés, ils présentaient des documents intéressants, surtout pour des gens qui comme moi n'entendent rien au commerce.

Le seul défaut, qu'on leur ait appris à avouer non sans honte, reste naturellement l'absence de diplômes ; ils ont tous quitté l'école à la fin de leur troisième, mais ils sont devenus responsables de magasin, en gravissant un à un par un travail assidu et régulier les échelons de leur entreprise. Cette validation représente pour eux la reconnaissance de leurs efforts et la possibilité d'améliorer une carrière honorable.

Bref, ils venaient réclamer légitimement l'équivalence d'un examen, qu'il fallait être bien malhonnête pour ne pas leur décerner.

- Le lendemain, j'affrontais au lycée mes BTS MUC deuxième année, à qui je rendais un premier partiel dont la moyenne générale atteignait péniblement les 06/20. Ils appartiennent, il est vrai et à leur décharge, à cette génération débarrassée grâce au collège unique et aux réformes pédagogistes des inutilités de la syntaxe. S'ils n'ont pas arrêté leur longue et prometteuse carrière à la fin de la troisième, ils n'en éprouvent pas moins d'énormes difficultés à exprimer une idée quelconque dans un français soutenu et un registre correct. Ils possèdent depuis deux ans maintenant un bac, dont on leur a appris à se vanter avec fierté, premier diplôme du Supérieur et ils seront pour la plupart par je ne sais quelle grâce titulaires d'un BTS dès juin. L'an passé, 78% de nos élèves l'ont obtenu.

D'ailleurs, ce jour-là, un seul étudiant sur vingt est venu chercher ses résultats en français. Il va de soi que, quand on accède à un tel niveau de qualification, on a d'autres chats à fouetter que d'apprendre le français et faire une synthèse.

- Que penser d'un examen que l'on octroie avec largesse et fanfare d'un côté, de l'autre avec discrétion et parcimonie ? Gageons que les entreprises qui ne propagent pas que des idées philanthropiques sauront bientôt faire la différence entre ceux qui méritent et ont le niveau requis et ceux qui bénéficient au nom de l'égalité ou d'un certain délire démagogique de largesses imméritées ; entre les adeptes du " business " et ceux du commerce.

Alain ERDELY
Commissaire paritaire pour les certifiés

Désorientation ?

- Le SNALC réclame depuis des lustres une **revalorisation de l'enseignement professionnel**, et une **orientation plus précoce** des élèves qui ne peuvent ou ne veulent suivre des études académiques. Nos adversaires, au nom d'une idéologie surannée, brandissent contre cette proposition le spectre du " tri social ", et expliquent doctement que l'orientation se fait déjà trop tôt. Beaucoup trop tôt.



- Alors il est vrai qu'il est rare de trouver des élèves de 14 ou 15 ans qui savent quel métier ils veulent exercer. Mais notons déjà qu'à 16, 18, ou même 20 ans, ce n'est guère fréquent non plus. Nos adversaires en concluent qu'il est meilleur, pour tous ces élèves dont l'institution tente pathétiquement de masquer l'échec, de rester dans les collèges et les lycées, à suivre des cours dont ils ne comprennent le plus souvent pas un mot ... Le Savoir est sans doute libérateur, et le SNALC y souscrit pleinement. Mais, comme le poète, avec un soupçon de réserve toutefois : le Savoir est libérateur à condition de l'acquérir. Or force nous est de constater que pour tous ces élèves, c'est loin – très loin – d'être le cas. Sont-ils, au demeurant, responsables à part entière de cet échec ? Evidemment non.

- Mais pire encore, la rhétorique politiquement correcte sous-entend que les savoirs académiques seraient émancipateurs, alors que les savoirs professionnels ne le seraient pas ! Ces derniers enfermeraient les élèves qui en bénéficient dans une voie dont ils ne pourraient jamais sortir ! Or les statistiques disent exactement l'inverse. De nombreux titulaires de BEP et de Bac Pro exercent finalement des professions très éloignées de leur formation initiale. A l'instar des élèves de S, dont moins de la moitié poursuit des études

scientifiques, les élèves des voies professionnelles peuvent se réorienter.

- Il reste donc l'argument du tri social, de la difficulté pour ces élèves de suivre des études supérieures. Et comme d'habitude, l'argumentaire dominant renverse les effets et les causes : ces élèves seraient bridés par la voie professionnelle qu'ils ont suivie, qui ne leur permettrait pas d'atteindre un niveau de culture suffisant pour une poursuite d'études longues. Alors que chacun sait bien que cette insuffisance dans les disciplines générales est bien antérieure à leur orientation !

- Au SNALC, nous restons persuadés qu'il vaut bien mieux assumer l'échec scolaire, et offrir à ces élèves une voie nouvelle dans laquelle ils pourront réussir et retrouver la fierté du travail bien fait et de la connaissance structurée – en un mot, l'estime de soi. Et que, loin de les enfermer à tout jamais dans une condition sociale et une voie professionnelle, une formation pratique leur permettra au contraire de prendre un nouveau départ. Comment croire en effet, que l'apprentissage d'un métier, quel qu'il soit, soit moins enrichissant et moins formateur que de traîner de classe en classe un désintérêt croissant ?

- **L'actuel déni de réalité de l'institution, qui entretient les élèves et leurs parents dans l'illusion démagogique des diplômes au rabais, n'est pas la solution. Les bacheliers analphabètes, qui bloquent les universités il y a quelques mois encore, semblent l'avoir compris. Nos élites sauront-elles le comprendre, elles aussi, avant qu'il ne soit trop tard ?**

Loïc VATIN
*Président de la section académique
du SNALC Créteil*